



Acte de jugement de plus de 10 ans et saisie administrative compte bancaire.

Par **Tamara 57**, le **04/04/2025** à **10:56**

Bonjour j'ai fait l'objet d'une saisie tiers administrative. Sur mon compte bancaire l'Huissier de justice a utilisé un jugement de plus de 10 ans n'a-t-il pas prescription quelles sont les causes qui peuvent annuler la prescription bien cordialement.

Par **Louxor_91**, le **04/04/2025** à **11:13**

Bonjour,

le jugement de plus de 10 ans peut être prolongé si il est attesté que vous avez ignoré certains courriers officiels durant ces 10 ans je crois ?! Vous étiez au courant de ce jugement ? On est bien d'accord ? Il vous avait été bien notifié à l'époque ?